

Zeitschrift: Défis / proJURA
Herausgeber: proJURA
Band: 6 (2008)
Heft: 19: La formation

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



JURATEC^{sa}

Consultance et innovation technique

PLUS DE

40 COURS

À DISPOSITION DONT...



Formation de

Cours réf 1450 et 1453

Conducteur de chariot-élévateur

Répondre aux dispositions légales de l'OPA Art. 6 et 8 (prévention des accidents et formation sur les risques liés à la conduite de chariots élévateurs) Répondre aux objectifs des entreprises : **"CONDUIRE EN SECURITE ET DIMINUER LES COÛTS"**



Formation de

Cours réf 1430

Premiers secours en entreprise

Recevoir les informations pour assurer une intervention lors d'accidents. Attestation de cours en concordance au contexte de la directive 6508 de la CFST.



Photos © Acik - Fotolia.com

Formation de

Cours de base réf 716.0

Cours de renouvellement réf. 716.1

Conseiller à la sécurité

Répondre aux dispositions légales de l'OPA Art. 13 et 21 (Ordonnance sur les conseillers à la sécurité pour le transport de matières dangereuses par la route) et conduire à l'obtention du certificat de "Conseiller à la Sécurité" agréé. Revalidation quinquennale de compétence des conseillers certifiés

www.juratec.ch